



COMMUNIQUE DE PRESSE

8 juin 2023

Analyse des données relatives à la mise à jour des niveaux de référence diagnostiques (NRD) en radiologie et en médecine nucléaire pour les années 2019 à 2021 : des doses délivrées aux patients en baisse et inférieures aux NRD

L'IRSN publie son septième bilan triennal portant sur l'analyse des données dosimétriques transmises sur la période 2019-2021 par les professionnels de l'imagerie médicale en application de la réglementation relative aux niveaux de référence diagnostiques (NRD).

L'IRSN formule plusieurs recommandations en vue d'améliorer le dispositif relatif aux NRD.

Les niveaux de référence diagnostiques (NRD) : un outil d'optimisation des doses délivrées aux patients pour les professionnels de l'imagerie

Les actes d'imagerie utilisant des rayonnements ionisants – radiologie conventionnelle et interventionnelle, scanographie et médecine nucléaire – conduisent à une exposition des patients variable selon la procédure mise en œuvre, la technologie de l'installation et la morphologie du patient. En application du principe d'optimisation, cette exposition doit être maintenue aussi basse que raisonnablement possible, sans remettre en cause la qualité diagnostique de l'examen.

Afin d'aider les professionnels de l'imagerie à optimiser les doses qu'ils délivrent à leurs patients, des niveaux de référence nationaux (NRD) sont définis dans la réglementation, par l'ASN, pour les actes d'imagerie médicale courants. Les professionnels sont tenus d'évaluer chaque année leurs pratiques, du point de vue dosimétrique, en les comparant à ces références. En cas de valeurs supérieures injustifiées par rapport aux NRD des actions d'amélioration doivent être mises en œuvre.

Le résultat de ces évaluations dosimétriques doit être transmis à l'IRSN, qui publie tous les trois ans un bilan national et des recommandations, à destination de l'ASN, visant à améliorer le processus, et *in fine* l'optimisation des doses délivrées aux patients.

Les principaux résultats

Depuis 2014, la participation des professionnels à l'envoi de données s'est stabilisée en scanographie et en médecine nucléaire de l'ordre de 90 %. La participation en radiologie conventionnelle est stable et toujours limitée à 50 %. Une participation encourageante est observée dans le domaine de la radiologie interventionnelle, ce domaine étant récemment entré dans le dispositif.

L'analyse des données recueillies sur la période 2019-2021 montre une diminution des valeurs des indicateurs dosimétriques dans tous les domaines par rapport à la période d'analyse précédente (2016-2018).

Chez l'adulte, les valeurs des indicateurs dosimétriques sont inférieures aux valeurs de NRD dans tous les domaines.

Concernant la pédiatrie, le nombre d'évaluations exploitables, reçues suite aux évolutions réglementaires dans ce domaine introduites par la décision de l'ASN n°2019-DC-0667, est en augmentation. Cependant, le nombre total de données reçues reste trop faible pour obtenir une robustesse statistique pour la majorité des examens.

Des recommandations d'évolutions pour améliorer le dispositif relatif aux NRD

L'analyse des données recueillies sur la période 2019-2021 et celle de l'évolution des pratiques d'imagerie amènent l'IRSN à proposer :

- la poursuite, en pédiatrie, dans tous les domaines, des efforts pour la transmission des données en rappelant la possibilité de recueillir des données sur une durée supérieure à un an ;
- une révision à la baisse des valeurs de NRD dans tous les domaines, en priorisant la scanographie ;
- la définition de nouveaux NRD, en concertation avec les professionnels de santé, notamment dans le domaine de la mammographie ou de la radiologie dentaire, en radiologie interventionnelle et en médecine nucléaire ;
- la suppression des NRD pour certains examens devenus peu fréquents.

Contact presse : Pascale Portes; Tél : 01 58 35 70 33

L'IRSN, Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) – dont les missions sont désormais définies par la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) – est l'expert public national des risques nucléaires et radiologiques. L'IRSN concourt aux politiques publiques en matière de sûreté nucléaire et de protection de la santé et de l'environnement au regard des rayonnements ionisants. Organisme de recherche et d'expertise, il agit en concertation avec tous les acteurs concernés par ces politiques, tout en veillant à son indépendance de jugement.

L'IRSN est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'Environnement, de la Recherche, de l'Energie, de la Santé et de la Défense.